

Téléconférence du Conseil exécutif de la Sous-section
Le 8 septembre 2015

Participants :

Wendy Martin
John O'Connor
Michael Robert
Michael D'Souza
Allan Gofenko
Dave Croft
Sean Laughlin
Marc-Philippe Laurin
Annick Forest
Gaynette Spafford
Natalie Clancy
Wil Fundal
Chantal Payant
Jonathan Spence
Naomi Robinson

Appel à l'ordre à 19 h 34, heure de l'Est.

PROPOSITION d'adopter l'ordre du jour.
P/A M. D'Souza / W. Fundal ADOPTÉE

PROPOSITION d'adopter le procès-verbal de la réunion de mai 2015.
P/A M. D'Souza / G. Spafford ADOPTÉE

PROPOSITION d'adopter le procès-verbal de la téléconférence de juin 2015.
M. D'Souza / H. Mesh ADOPTÉE (Abstentions : J. O'Connor, A. Forest, W. Fundal,
C. Payant)

PROPOSITION : Adopter officiellement la proposition suivante :

Proposition : Je propose que le Conseil exécutif de la Sous-section (Conseil exécutif) offre ses plus sincères condoléances à Pam Petrin en cette période de deuil, et lui envoie une carte et des fleurs de la part de notre président (ou vice-président en son absence).

P/A S. Laughlin / W. Fundal ADOPTÉE PAR VOTE ÉLECTRONIQUE.
P/A J. O'Connor / G. Spafford ADOPTÉE

MISE À JOUR SUR LA CAMPAGNE DE CBC/RADIO-CANADA

Kam Rao fait le point sur la campagne. Elle donne un aperçu des prochaines dates clés et encourage les gens à établir un dialogue par l'intermédiaire de leur unité locale et du Conseil exécutif. Les dates importantes sont notamment celles du 26 septembre, qui est une journée d'action, et des 29 et 30 septembre, auxquelles aura lieu la réunion du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada. M.-P. Laurin et K. Rao enverront une note aux comités exécutifs locaux (CEL), et M.-P. Laurin demandera aux directeurs régionaux de s'engager. Natalie Clancy demande ce qu'elle peut dire aux membres au sujet de l'adoption publique d'une position ferme pour défendre CBC/Radio-Canada. K. Rao

fait référence à un communiqué datant de la fin août, dans lequel il était précisé qu'il s'agissait d'une campagne impartiale et axée sur les problèmes. M.-P. Laurin souligne qu'en vertu de l'affaire Dale Goldhawk, les droits à s'exprimer des dirigeants syndicaux sont protégés. Il explique que si une personne qui parle en ondes adopte publiquement une position, la Société Radio-Canada peut réaffecter cette personne. Il ajoute que les membres doivent veiller à ne pas prendre parti.

LE MOT DU PRÉSIDENT

M.-P. Laurin mentionne que Jon Soper, qui est fiduciaire au conseil d'administration du fonds de pension, a été prié de rester après la fin de son mandat qui se termine en mars 2016. M.-P. Laurin ajoute qu'un certain nombre de personnes nouvelles à CBC/Radio-Canada siègent au conseil automatiquement, puis il explique qu'à la Guilde canadienne des médias (GCM), la pratique consiste à retenir un membre du Comité consultatif sur les avantages sociaux (CCAS) comme fiduciaire. Il dit que Jon Soper a accepté et demande une proposition du Conseil exécutif.

M.-P. Laurin souligne que la courbe d'apprentissage est abrupte, et qu'il y a déjà un bon nombre de nouveaux représentants, y compris le président. Jonathan Spence précise que la remarque ne concerne pas le titulaire, mais qu'avec le temps, les personnes qui siègent à un conseil ont tendance à nouer des relations étroites et à porter un regard moins critique sur le processus. M.-P. Laurin explique en quoi consiste le processus de sélection habituel, puis ajoute que la personne qui occupait le poste a pris sa retraite inopinément. Naomi Robinson suggère que nous examinions la planification de la relève lors de notre prochaine rencontre en personne.

PROPOSITION de reconduire le mandat de Jon Soper à titre de fiduciaire au conseil d'administration du fonds de pension.

P/A N. Clancy / A. Forest ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MISE À JOUR SUR LE RÉGIME D'ASSURANCE-DENTAIRE

M.-P. Laurin explique qu'il n'y a eu aucune augmentation des tarifs dentaires depuis 2010. Il expose un nouveau taux applicable aux membres, qui prendrait effet au 1^{er} janvier, idéalement, soit au moment de l'entrée en vigueur des modifications de l'assurance-médicaments, ou, si ce n'est pas possible, au 1^{er} avril 2016. Chantal Payant dit que les modifications sont complexes et demande si cette discussion peut attendre la prochaine rencontre en personne au mois d'octobre.

PROPOSITION d'adopter la recommandation présentée par le CCAS, selon laquelle le régime d'assurance-dentaire passera à un taux de prime fixe de 14,01 \$ par membre, ce qui correspondra aux taux en vigueur pour 2015.

P/A A. Forest / M. Robert

W. Fundal demande si un communiqué sera envoyé aux membres. M.-P. Laurin répond que oui, en leur expliquant amplement les modifications. J. Spence dit qu'il votera contre la proposition, parce qu'elle doit être soumise aux membres. Il ajoute que notre niveau de vie s'érode petit à petit. N. Clancy rétorque que dans le secteur privé, un régime comparable coûte 50 dollars ou plus, et qu'il s'agit d'un très bon régime. C. Payant dit qu'il lui faut de plus amples renseignements. A. Forest mentionne pour sa part que le CCAS a tenu de nombreuses discussions à ce propos, et qu'il a été chargé de discuter de cette question et d'en venir à une solution. C. Payant demande que la proposition soit retenue. M.-P. Laurin demande la mise aux voix de la question.

PROPOSITION d'appliquer le guide des tarifs pour 2015 au 1^{er} janvier 2016, ce qui suppose une augmentation à 14,01 \$ par période de paie pour chaque membre, ou au 1^{er} avril 2016, l'augmentation correspondant alors à un paiement de 14,36 \$ par membre.

P/A A. Forest / M. Robert ADOPTÉE DEUX NON

C. Payant demande qu'il soit noté qu'elle ne s'opposait pas à la modification suivant le guide des tarifs, mais qu'elle a voté contre la proposition parce que le Conseil exécutif a refusé de reporter le vote afin de

permettre une plus ample discussion.

W. Fundal demande que les points qu'il a inscrits à l'ordre du jour soient reportés à la prochaine téléconférence. H. Mesh abonde dans le même sens.

Le Conseil exécutif convient de tenir une autre téléconférence dans une semaine, soit le 15 septembre 2015.

M.-P. Laurin mentionne que le Conseil exécutif discutera aussi du suivi au rapport de Janice Rubin.

PROPOSITION de lever la séance à 21h 20, heure de l'Est
P/A W. Fundal / J. Spence